LE PRÊTRE A L'ÉCOLE

Nous trouvons les lignes suivantes dans les « Mensonges conventionnels de notre civilisation », de Max NORDAU, le médecin allemand dont les écrits cinglants se sont depuis quelque temps imposés à l'attention. Mieux que tous les raisonnements, ils démontrent la posture ridicule dans laquelle se met l'Etat quand il prétend assurer la neutralité à côté de la science dans les programmes de l'école et sompre la neutralité de l'enseignement

« L'Etat nomme des professeurs, les paye avec l'argent des contribuables, leur confère des titres et des dignités, bref, leur transmet une partie de son autorité, et les professeurs ont pour mission d'enseigner et prouver que les phénomènes du monde sont régis par des lois naturelles, que la physiologie ne connaît aucune différence entre les fonctions organiques de tous les êtres vivants et que deux et deux font quatre.

Seulement, à côté de ces professeurs de sciences exactes, l'Etat nomme aussi des professeurs de théologie qui ont également la mission d'enseigner — non pas de prouver, mais d'affirmer — que les hommes nouvellement nés sont atteints d'un péché original, que Dieu a dicté un jour un livre à un homme, qu'un de nombreuses circonstances les lois naturelles ont été suspendues, qu'une pâte de farine peut, grâce à quelques paroles murmurées sur elle, se changer en chair, et, il faut l'ajouter, en la chair d'un homme mort il y a bientôt deux mille ans ; enfin que trois font un et qu'un fait trois.

« Qu'un citoyen attaché aux lois écoute successivement une leçon d'un professeur de sciences naturelles nommé par l'Etat et un professeur de théologie armé de la même autorité, il se trouvera dans un étrange embarras. Le premier lui a dit qu'après la mort l'organisme se dissout en ses parties élémentaires ; le second lui a déclaré que certaines personnes, après leur mort, sont non-seulement restées intactes, mais sont encore revenues à la vie.

Et les deux enseignements lui arrivent sous la garantie de l'Etat. A quel professeur doit-il ajouter foi l'infortuné citoyen ? Au théologien ? En ce cas, le physiologiste ment : l'Etat pale un menteur et lui donne, en pleine connaissance de cause, la mission de répandre des mensonges parmi la jeunesse. Doit-on croire le physiologiste ? Alors c'est le théologien qui est un menteur et l'Etat se rend coupable, en appointant le théologien, de la même faute de tromperie volontaire. Quoi d'étonnant si, en face de ce dilemme, le citoyen attaché à l'Etat venait à perdre son respect pour lui ?

L'AFFAIRE CAUVIN

(Deuxième audience).

Rieux, 4 mars.

Aujourd'hui, l'audience est ouverte à 9 heures 10. Dans la salle le public est toujours aussi nombreux que bruyant : les tribunes sont combles. Au banc des accusés, assise entre deux gendarmes, Marie Michel dissimule son visage sous une mantille.

— « Introduisez Cauvin », dit le président

Un vif mouvement d'attention se produit et tous les regards se tournent vers la porte par laquelle va entrer le témoin.

Déposition de Cauvin

Cauvin apparaît vêtu d'une redingote et d'un pantalon noir : l'air humble et quelque peu embarrassé, il s'avance vers la barre des témoins. A peine est-il arrivé devant le banc du jury que Marie Michel, d'une voix à peine perceptible, sur un ton de prière qu'on entend, elle, en joignant les mains, d'une voix larmoyante : « Je vous demande pardon, monsieur Cauvin, de vous avoir accusé injustement ». (Sensation.)

« Me voilà maintenant avec un grand repentir de ma faute. Non, je ne suis pas digne de votre pitié après le chagrin si grand que j'ai causé à toute votre famille.

» Ah ! Messieurs les juges, je vous en conjure, veuillez jeter un regard de pitié sur ce malheureux homme, et, au nom de Jésus-Christ, je vous supplie de proclamer son innocence, car la coupable, c'est moi. (Mouvements divers).

Marie Michel éclate en sanglots.

Le président. — Avez-vous fini de parler ?

— Oui, monsieur, répond l'accusée.

Un certain malaise semble régner dans la salle : l'adjuration de l'accusée a paru à certains manquer peut-être de sincérité. En tout cas, le ton lent et monotone de Marie Michel ne paraît pas avoir produit une grande impression.

Le président, après avoir rappelé au jury que le témoin ne prêtera pas serment puisqu'il est condamné aux travaux forcés à perpétuité et qu'en outre, il se porte partie civile au procès, dit au témoin :

Dites à MM. les jurés ce que vous croirez devoir leur dire.

— M. le président, je suis innocent, répond Cauvin (Mouvement).

Cauvin fait ensuite le récit des faits qui, d'après lui, se déroulèrent dans la nuit du crime le 16 décembre 1895.

Le président. — Vous persistez à soutenir que vous êtes resté absolument étranger à l'assassinat ?

R. — Oui, oui, monsieur le président.

D. — Cependant, malgré vos protestations vous avez comparu avec Marie Michel devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône.

R. — Parfaitement.

D. — Vous y avez été condamné aux travaux forcés à perpétuité et votre co-accusée fut acquittée.

R. — J'étais ébranlé.

Le président rappelle les débats qui ont eu lieu devant la cour de Montpellier et les charges qui pesaient sur Cauvin et qui le firent condamner aux travaux forcés à perpétuité.

Cette partie des débats n'offre aucun intérêt. Cauvin se défend avec beaucoup d'énergie. Il est d'ailleurs aidé par les aveux de Marie Michel qui l'innocentent.

L'AFFAIRE CLEIFTIE

Nantes, 4 mars.

C'est aujourd'hui que la Cour d'assises de Nantes est saisie de la plainte en diffamation déposée contre M. Cleiftie, préfet de la Loire-Inférieure, et contre M. Salières, directeur du journal *Le Populaire*, par M. Georges Denonal, ancien chef de la première division à la préfecture de la Loire-Inférieure.

Les faits remontent au mois d'octobre dernier.

A cette époque M. Cleiftie révoqua M. Denonal, l'accusant, dans son arrêté de révocation, d'avoir communiqué à la presse divers articles où lui Cleiftie et M. Fourvel, son ancien secrétaire particulier étaient fort malmenés. Le Préfet ayant livré cet arrêté à la publicité, M. Denonal s'estima victime d'une diffamation. Il en demande raison aujourd'hui.

M. Denonal est assisté de Me Millerand.

M. Salière seul se présente, M. Cleiftie fait défaut.

Le procureur de la République plaide l'incompétence.

Millerand l'a éloquemment réfuté et la Cour s'est retirée pour délibérer.

LE VOYAGE PRÉSIDENTIEL

Nice, 4 mars.

Ce matin, à 8 heures et demie, le président de la République s'est rendu dans le grand salon des fêtes où, ayant à ses côtés les ministres, les sénateurs et les députés, il a reçu les autorités ainsi que les corps élus et constitués.

M. Simendetti, consul général d'Italie et doyen du corps consulaire, a présenté ses collègues.

M. Rouvier, député, président du conseil général, a présenté les membres de cette assemblée.

Dans un discours flandreux il a rappelé à M. Félix Faure qu'avec lui il avait fait partie du cabinet Gambetta.

Le président a répondu en quelques phrases de banale courtoisie.

M. Balaire, évêque de Nice a ensuite modulé des sons sur le ton patriotique ; puis le général Verrier, commandant d'armée y est allé de son allocution. A chacun M. Faure a répondu selon la formule.

Sans doute, afin d'affirmer son antipathie pour la Basse-Cour, le Président a ensuite décoré le maire de Nice, M. *Malausséna* ; il a honoré la Justice en décorant M. *Cimbo*, conseiller général ; enfin il a mécadilé les annuaires dans la personne de M. *Bottini*, juge au tribunal civil, — autant de noms prédestinés !

Ce lever peu ordinaire a été suivi d'un déconfortant déjeuner, en attendant le tsarewitch...

Nice, 4 mars.

Le Czarewitch est arrivé à midi à Nice. Accompagné des ducs d'Oldenbourg et de Leuchtenberg, il s'est immédiatement rendu auprès de M. Félix Faure qui l'a reçu avec le cérémonial accoutumé.

L'entrevue du président et de l'héritier du trône de Russie a duré un quart d'heure.

On s'est réciproquement congratulé.

La foule était nombreuse aux abords de la préfecture et de la gare. Il paraît qu'elle a beaucoup crié « Vive la Russie »

A une heure le Czarewitch est reparti pour la Turbie.

Demain, après-midi, le président rendra sa visite au fils de l'autocrate russe et par la même occasion, il ira serrer la main au prince de Monaco qui est venu le voir en grand traitala aujourd'hui à 5 heures.

VICTOIRE OUVRIÈRE

(D'un correspondant)

Saint-Nazaire, 4 mars.

La grève des maçons est terminée par un accord intervenu aujourd'hui. Les ouvriers maçons obtiennent 50 centimes, les manœuvres 40 centimes et tous un supplément de 25 centimes pour les travaux d'égouts, puits et fosses d'aisances à partir du 15 mai 1896.

L'assurance est obligatoire. Les frais de déplacements seront débattus amiablement dans chaque chantier.

DERNIÈRE HEURE

(Par Service Spécial)

LES ITALIENS EN AFRIQUE

Le rapport du général Baratieri

ROME, 4 mars.

Le Gouvernement fait communiquer le rapport suivant du général Baratieri qui confirme les graves nouvelles que nous avons données en première page :

MASSAOUAH, 3 mars.

A minuit le général Baratieri a décidé soudain une attaque avec trois colonnes reliées et des réserves comprenant 15 bataillons blancs, 7 indigènes et 12 batteries, dont 2 à tir rapide.

Les colonnes partirent à 9 heures du soir. Dabormido a droite et Albertone à gauche. Arimondi au centre avec la réserve d'Aliéna.

Dabormido et Albertone sont arrivés à l'aurore au-delà des cols qu'ils trouvèrent évacués.

Dabormido, entendant la fusillade avança pour se rapprocher d'Albertone. Celui-ci marcha en avant. Baratieri ordonna alors à Arimondi de le secourir. Le combat a continué intense sur la crête vers Adoua. Baratieri envoya alors Dabormido.

Des masses entourèrent la crête, obligeant à se replier vers la position d'Arimondi, vers laquelle le bataillon de Gallano, de réserve, accourut.

Les ennemis enveloppèrent la position pendant que les autres repoussaient la colonne Arimondi.

L'ennemi, avec beaucoup d'audace entra alors dans nos rangs. La mêlée fut acharnée et la retraite précipitée par suite de la difficulté des sentiers. La colonne se divisa, les uns avec les colonels Bruzati, et Stevani et gagnèrent Mésahanie.

Les autres avec Baratieri, Ellena, Valenzano gagnèrent Addicar. Aucune nouvelle de Dabormido ni des généraux Arimondi, Albertone. Impossible de connaître la gravité du combat.

Le rapport Baratieri et la Presse

Au sujet du rapport du général Baratieri que nous publions ci-dessus, l'*Italie* dit :

Le rapport du combat d'Adoua, pourrait bien avoir été rédigé par le ministère de la guerre et est sujet à caution.

Le bruit court *que sur 280 officiers, qui ont pris part au combat, 200 ont disparu.*

L'effervescence à Pavie

Pavie 4 mars.

Des nouvelles privées de Pavie disent que la population est très surexcitée. Une foule énorme, parmi laquelle beaucoup de femmes et d'enfants, s'est portée à la gare au moment du départ d'un train de troupes et a obligé les soldats à quitter les wagons.

Afin d'empêcher le départ des trains, la foule a arraché les rails de la voie et a fait promettre aux soldats de ne pas partir.

Elle s'est ensuite portée à la préfecture pour protester contre l'envoi de renforts en Afrique.

L'ordre est maintenant rétabli.

Les étudiants de Pavie ont voté un ordre du jour invitant leurs camarades des autres Universités à protester contre l'expédition d'Afrique.

CONFÉRENCE SOCIALISTE

à Dorignies

C'est le citoyen Gosselin qui remplace Senaut à la tribune.

L'infatigable propagandiste fait un tableau émouvant de la situation de la classe ouvrière

Nos bourgeois libertaires qui se réclament de la République, dont l'admirable trilogie : Liberté, Egalité, Fraternité, est gravée au fronton des monuments publics ont réduit les travailleurs à l'état de poussière individuelle dans le prolétariat.

Au lieu d'assurer aux générations nouvelles une part dans le grand trésor de la richesse générale, ils ont exclu les travailleurs de leurs produits, des richesses qu'ils créent et qui vont s'accumulant entre les mains des détenteurs des moyens de production et d'échange, capitalistes et grands propriétaires terriens.

Le seul parti socialiste maître des pouvoirs pourra à l'aide des réformes inscrites dans son programme et dont quelques-unes ont reçu un commencement d'exécution dans les municipalités conquises par lui, arracher la classe ouvrière à la hideuse exploitation capitaliste.

En termes empreints d'une grande éloquence, Gosselin a condamné les expéditions coloniales dans lesquelles ont été englouties des centaines de millions et coûté à notre pays des milliers de soldats pour le plus grand profit d'une bande cosmopolite de manieurs d'argent et de fonctionnaires cupides et tarés qui considèrent une colonie comme une vache à lait.

Parlant de la question religieuse Gosselin a dit que le Parti ouvrier était respectueux de la liberté de conscience.

L'orateur a ensuite montré l'importance des prochaines élections. Il a engagé les travailleurs à unir dès maintenant leurs efforts pour mener le bon combat et à se mettre surtout en garde contre les divisions que nos adversaires ne manqueront pas de tenter pour jeter la discorde dans les rangs des ouvriers

L'union fait la force, dit l'orateur en terminant et c'est par l'union que vous vaincrez.

Le succès obtenu par le citoyen Gosselin a été considérable.

Le citoyen Lefèvre a ensuite prononcé quelques paroles pour engager les ouvriers à s'unir en vue de triompher aux élections prochaines.

Le président a fait en vain appel à la contradiction.

Un ordre du jour remerciant les orateurs, félicitant le groupe socialiste de la Chambre et réclamant la suppression du Sénat a été voté à l'unanimité.

Après l'Internationale chantée par un amateur et reprise en chœur au refrain par toute l'assistance, la séance a été levée aux cris répétés : A bas le Sénat! Vive la République sociale!

DERNIÈRES NOUVELLES

RÉGIONALES

(De nos correspondants particuliers)

LES SCANDALES DE LENS

Protestation des agents de police

Nous recevons la protestation ci-dessous :

Les soussignés nous agents de police à Lens croient devoir en présence des bruits qui circulent en ville relativement aux sommes qui manquent sur le produit de la souscription en faveur de l'Institut Pasteur et qu'ils ont été chargé de recueillir, fournir les explications ci-dessous :

Les listes et les fonds ont été remis :

1° Au brigadier de police Ballingon par les agents Lantoine, Mouton et Loumert.

2° A l'agent Cousin par les agents Bois et Lampin François :

Et 3° à M. le Maire de Lens, par les agents Lampin Henri et Cousin.

En outre tous les agents soussignés déclarent énergiquement être étrangers aux détournements qui ont pu être commis.

A Lens, le 4 mars 1896.

Henri Lampin, Mouton, Cousin, Loumert, Bois, Lampin François et Lantoine.

Un point à éclaircir

Il résulte de la déclaration ci-dessus que la totalité des fonds recueillis par les agents de police n'a pas été versée à la mairie de Lille et si nous en croyons les bruits qui circulent ce ne serait pas 1400 mais près de 1700 francs que cette souscription aurait produit.

Pour être complet disons que l'agent François Lampin déclare avoir versé 53 fr. 15 à son collègue Cousin, lequel n'a pas voulu prendre la liste.

L'agent Lampin dont l'honnêteté ne saurait être mise en doute a pu représenter cette liste à l'envoyé du ministère de l'intérieur

Nous ne nous expliquons pas pourquoi l'agent Cousin a encaissé cette somme en refusant la liste.

C'est là un point à éclaircir.

La Cour des Comptes

Toute la comptabilité de M. Wagon, maire, et remontant à l'année 1893, vient d'être soumise à un examen particulier de la Cour des Comptes de Paris.

Nous croyons savoir que cet examen, qui durera plusieurs mois, commencera aussitôt l'enquête administrative terminée, c'est-à-dire aussitôt que l'envoyé du ministère de l'intérieur aura déposé son rapport sur les faits délictueux relevés tant à la charge de M. Wagon, maire de Lens, que contre certains fournisseurs peu scrupuleux.

Les poursuites judiciaires

Cependant en raison de la gravité de plusieurs faits relevés il se pourrait que des poursuites judiciaires soient commencées même avant que la Cour des comptes n'ait statué sur les irrégularités de toutes sortes constatées dans la gestion financière de la ville de Lens.

Les intéressés ? ce que la justice ne soit pas mise en mouvement font des démarches et usent de l'influence de leur ami le « glorieux sénateur » qui semble en ce moment avoir le monopole de soutenir les honnêtes gens.

G. DUBUS.

UN HOMME BROYÉ

CONDECOURT, 4 Mars.

Hier mardi, le mécanicien du train de marchandises arrivant à 9 h. 1/2 du matin au passage à niveau entre Allennes et Condecourt, aperçut un corps gisant sur la voie. Il stoppa aussitôt et descendant de sa machine, il se trouva en présence d'un cadavre affreusement mutilé : une jambe était détachée du tronc et la tête était mutilée.

L'identité du cadavre a été promptement établie ; c'est un maçon nommé Blanquart âgé d'environ 54 ans, marié, ayant plusieurs enfants déjà âgés, et demeurant à Condecourt au « Bout de rue du Marais. » Le malheureux travaillait à Carvin d'où il revenait tous les soirs. On suppose qu'il a été tamponné lundi par le train de 10 heures du soir ; deux trains aura en passé sur le corps mardi matin

Le passage à niveau est dépourvu de barrières ; en a tout simplement planté de chaque côté de la voie. Un écriteau invitant les passants à prendre garde ! Il faut avouer que comme mesure de précaution c'est tout à fait insuffisant.

ACCIDENT MORTEL

VALENCIENNES, 4 mars.

Alphonse Dupas, 44 ans, terrassier, est tombé vers dix heures et demie du soir, dans le canal, au pont Jacob, en face de l'usine à gaz. Il ne put être retiré qu'vers onze heures. Dupas avait cessé de vivre. Son corps a été transporté à la Morgue.

TREMBLIÉ DANS SA PRISON

DOUAI, 4 mars.

Tremblié, qui avait été très agité dans la journée de lundi, s'est calmé dans la soirée et a dormi toute la nuit. Mardi il a fait honneur à l'ordinaire de la prison.

Le condamné à mort est plein de confiance dans le pourvoi en cassation qu'il a signé. Si son recours en cassation n'est pas admis, il compte bénéficier d'une commutation de peine. Il fonde ses espérances en la clémence de M. Faure sur les lacunes de l'instruction signalées dans la plaidoirie de son éminent défenseur, Me Hattu.

Tremblié continue à protester de son innocence. Il va sans dire qu'il est étroitement surveillé.

TROIS ENFANTS BRULÉS

SOISSONS, 4 mars.

Mardi soir, vers 6 heures, un incendie a complètement détruit une petite habitation construite en planches et sise en face de l'usine Piat, de l'autre côté de la ligne du chemin de fer et non loin de la butte de Villeneuve-Saint-Germain.

Cette maison appartenait à un ouvrier de la fonderie Piat, nommé Bonheur.

Trois jeunes enfants — le plus jeune ayant un mois et le plus âgé six ans — qui se trouvaient dans la maison ont été brûlés. Leurs corps ont été retrouvés complètement carbonisés.

UN DÉSESPÉRÉ

GORRES-BEUVRY, 4 mars.

Louis Souillard, 63 ans, bucheron, demeurant au hameau de Gorres à Beuvry, dont la maison a été la proie des flammes il y a quelques jours a été tellement frappé de ce malheur qu'il est allé se pendre dans le bois de Gorres ; quand on l'a retrouvé le cadavre était déjà froid

ENFANT ÉCRASÉ

BERGUES, 4 mars.

M. Louis Collette, cultivateur, revenait lundi soir de Bergues où il était allé chercher un tombereau ; il était accompagné de son petit garçon, âgé de 5 ans 1/2, qui avait pris place à ses côtés sur le véhicule.

Près de l'estaminet la « Belle Vue », par suite d'un cahot, le petit garçon tomba sur le sol et une des roues lui passa sur le cou ; la tête était presque séparée du tronc.

LES GRÈVES D'HALLUIN

HALLUIN, 4 mars.

La grève des ouvriers teinturiers des maisons Defretin et Wagnon dure toujours.

M. Charlier, juge de paix du canton Nord que les ouvriers sont allés trouver mardi, a promis de se rendre à Halluin et d'essayer de faire l'entente entre grévistes et patrons.

Chez M. Defretin le contremaître de la teinturerie qui entreprend tout le travail à tâche, paie ses hommes à raison de vingt-cinq centimes l'heure et se montre d'une brutalité excessive envers ses sous-ordres. Le travail accompli par ces derniers est extrêmement pénible et, à la moindre relâche, le triste individu se permet d'insulter encore les malheureux dont il exploite les sueurs.

D'après des renseignements recueillis à bonne source, le teinturier Wagnon ne serait pas étranger aux manifestations qui eurent lieu lors de la conférence du député Carnaud à Halluin. On se rappelle que quelques fanatiques, aidés par des individus auxquels on avait payé à boire, avaient essayé en vain d'empêcher par leurs cris la conférence qui fit le citoyen Carnaud, et qui obtint le plus vif succès.

Le teinturier Wagnon dont les moyens oratoires ne permettent pas d'aborder la tribune, se tenait paraît-il au milieu des plus turbulents et par des cris et des gestes désordonnés se contentait d'amuser la bande de vérous qui l'entouraient.

Les ouvriers d'Halluin sont rapprochés, aussi ne leur semble-t-il pas étonnant qu'un concours acharné des socialistes soit peu humain envers les malheureux qui tombent sous sa coupe.

Le teinturier Wagnon a voulu pousser trop loin sa haine de la classe ouvrière. Il s'apercevra bientôt, que les travailleurs, dès qu'ils veulent s'unir et rester solidaires les uns des autres, sont une force qui n'est pas à dédaigner et qui toujours finit par se faire rendre justice

Espérons que les ouvriers d'Halluin qui lors des dernières grèves ont montré de si beaux exemples de solidarité sauront cette fois encore aider leurs frères et venir en aide aux victimes de Wagnon et Defretin.

***

Dimanche prochain 8 mars aura lieu une élection pour le conseil des prud'hommes 2e catégorie.

Nous engageons les camarades d'Halluin à porter leurs suffrages sur la candidature du citoyen Vanhaute, président de la section halluinoise du syndicat textile qui seul, défendra les intérêts des pauvres et des opprimés.

G. D.

TENTATIVE D'ASSASSINAT

LE CATEAU, 4 mars.

Trois amis : Ernest Minaux, François Canonne et Eugène Druon, se promenaient ensemble dans la rue de la République, quand, surgissant d'une cave, le nommé Emile Lemaire, 17 ans, tisseur, se mit à la poursuite du groupe en l'injuriant. Sans que l'on sache pour quelle raison, Emile Lemaire s'attacha à François Canonne, le menaçant d'un couteau qu'il tenait ouvert à la main.

Canonne put parer le coup qui devait le blesser à la tête, il saisit en même temps son adversaire par le cou, le forçant ainsi à s'incliner. C'est dans cette position que, frappant encore, Lemaire atteignit Canonne à la jambe. Il lui fit à la partie externe du genou gauche une blessure très grave de plusieurs centimètres de profondeur.

La lame ne s'est arrêtée que sur la tête du péroné.

Canonne devra garder le lit pendant plusieurs semaines. Quant à l'agresseur, arrêté il a été conduit à la prison de Cambrai.

LA GRÈVE D'OSTRICOURT

OSTRICOURT, 4 mars.

Environ 350 grévistes assistaient à la réunion tenue mardi soir à Oignies.

Le citoyen Evrard, secrétaire général du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais qui, le premier prend la parole, débute en contestant le chiffre des descentes qu'accuse chaque jour la Compagnie. Ce chiffre, dit-il, est intentionnellement grossi uniquement pour décourager les ouvriers et faire reprendre le travail à nombre de grévistes.

Ensuite il s'élève contre les agissements de certains agents de la Compagnie qui vont chercher les ouvriers à domicile, les contraignant en quelque sorte à se rendre au travail et contre le garde particulier qui colporte des bruits aussi faux que malveillants sur le compte des grévistes. L'ouvrier Delvigne dépeint ensuite la situation et invite ses camarades à persister dans leurs revendications.

La continuation de la grève mise aux voix a été votée à l'unanimité.

***

Mercredi matin la compagnie accuse 1[illegible] ouvriers au travail sur 707 qu'elle occupe dans ses divers services.

On nous communique le texte de l'affiche placardée par la compagnie et que nous publions sans commentaires :

« L'agent général des mines d'Ostricourt informe les ouvriers que le travail sera entièrement repris lundi prochain 9 courant.

La descente aura lieu comme d'habitude à 5 heures du matin, et la remonte à 1 h. 1/2 aux deux fosses.

La coupe à terre aux heures habituelles. Ceux des ouvriers qui ne se rendront pas au travail seront considérés comme faisant plus partie du personnel de la Compagnie, et ils devront passer au bureau pour retirer leur livret.

Oignies, le 4 Mars 1896.

L'agent général,
Signé : BUCHET.

APPEL A LA SOLIDARITÉ OUVRIÈRE

Depuis quinze jours nos camarades des mines d'Ostricourt se sont mis en grève. Quoi que n'ayant pas été consultée avant la grève, la Chambre syndicale des mineurs croit de son devoir de vous adresser un chaleureux appel en faveur de vos compagnons de travail.

Munis de listes de souscriptions les délégués profiteront des jours de paie pour recueillir les sommes que vous voudrez bien verser.

Vive la solidarité citoyens, la cause des mineurs d'Ostricourt est la vôtre.

Pour la Chambre syndicale :
Les membres du bureau,
EVRARD, CADOT, LAMENDIN, BASIN.

FEUILLETON N. 10

Cent ans après

OU L'AN 2000

PAR

Edward Bellamy

— Oui, dit le docteur Leete, c'est une conséquence naturelle de la concentration des capitaux dans les mains de l'Etat. Le peuple étant déjà façonné à l'idée que tout citoyen physiquement apte devait son service à la défense de son pays, trouva tout naturel de consacrer ce service, devenu industriel ou intellectuel, au bien-être de la nation. Bien entendu, il a fallu, pour qu'une pareille obligation devînt possible et équitable, l'abolition des employeurs privés. Aucune organisation du travail n'était réalisable, tant que la direction en restait confiée à quelques milliers d'individus ou de compagnies qui ne voulaient, ni ne pouvaient arriver à une entente quelconque. C'est ainsi que, trop souvent, des bras qui ne demandaient qu'à travailler, restaient inactifs, tandis que les gens qui voulaient éluder leurs devoirs civiques n'y réussissaient que trop facilement.

— Ainsi, le service industriel est obligatoire et universel.

— C'est plutôt une nécessité qu'une obligation. La chose paraît si naturelle et si raisonnable qu'on a cessé de s'apercevoir qu'elle est obligatoire. Celui qui aurait besoin de contrainte pour s'y soumettre tomberait sous le mépris universel. L'ordre social tout entier repose tellement sur cette obligation, qu'en admettant même qu'un citoyen pût réussir à s'y soustraire, il se trouverait sans aucun moyen imaginable d'existence, retranché du monde, bref, dans la situation d'un suicidé.

— Et, dans cette armée industrielle, le service dure-t-il toute la vie ?

— Non pas, la période du travail commence plus tard et se termine plus tôt qu'autrefois. Vos ateliers étaient remplis d'enfants et de vieillards, tandis que nous tenons à ce que la jeunesse soit consacrée à l'éducation, et l'âge de la maturité, ainsi que l'âge où les forces physiques commencent à faiblir, à d'intelligents et agréables loisirs.

La durée du service industriel est de vingt-quatre ans ; elle commence, pour chacun, à l'âge de vingt et un ans et se termine à quarante-cinq.

A partir de cet âge, pendant dix ans encore, on peut être rappelé sous les drapeaux dans des circonstances exceptionnelles, pour faire face à des besoins de travail impérieux.

Mais de pareils appels ont lieu rarement, on peut dire jamais.

Tous les ans, le 15 octobre, revient ce que nous appelons le jour d'appel. Ce jour-là, ceux qui ont atteint l'âge de vingt et un ans sont enrôlés dans l'armée industrielle, et, en même temps, ceux qui ont fini leur vingt-quatre ans de service rentrent dans une retraite honorable. »

C'est le grand événement chez nous, celui qui sert à compter tous les autres, notre olympiade, sauf qu'elle est annuelle.

VII

— Mais une fois votre armée enrôlée sous les drapeaux, dis-je, c'est alors, je suppose, que commence la grande difficulté ; car, ici, l'analogie avec l'armée militaire s'arrête. Les soldats font tous la même chose, et une chose très simple à apprendre : l'exercice, marcher, monter la garde ; tandis que l'armée industrielle doit apprendre à pratiquer deux ou trois cents métiers différents. Où trouvez-vous, au monde, un génie administratif assez infaillible pour assigner sagement à chaque citoyen son commerce ou son industrie ?

— Mais, mon cher monsieur, l'administration n'a rien à voir là-dedans.

— Et qui donc, alors ? demandai-je.

— Chacun pour soi, selon ses aptitudes, le tout est de ne rien négliger pour que chaque citoyen se rende compte de ses aptitudes réelles. Le principe sur lequel repose notre organisation industrielle est que les aptitudes naturelles de l'homme, soit intellectuelles, soit physiques, déterminant le genre de travail auquel il peut se livrer, au plus grand profit de la nation et à sa plus grande satisfaction personnelle. L'obligation du service, sous une forme ou une autre, est générale, mais on compte sur le choix volontaire (soumis seulement à quelques règles nécessaires) pour préciser le genre du service particulier que chaque homme est appelé à rendre à la société.

Pour aider à ce résultat, les parents et maîtres épient, dès l'âge le plus tendre, les indices de telle ou telle vocation chez leurs enfants. L'apprentissage professionnel est exclu de notre système d'éducation, qui ne vise que la culture générale et les humanités ; mais on initie nos jeunes gens à la connaissance théorique des métiers, on leur fait visiter les ateliers, on leur procure l'occasion par de longues excursions de se familiariser avec les procédés industriels.

D'habitude, longtemps avant d'entrer dans les rangs de l'armée, le conscrit a déjà fait choix de sa carrière et s'y est préparé par des études spéciales. Cependant, s'il n'a pas de goûts arrêtés, s'il ne se décide pas à choisir lui-même, on lui assigne d'office un emploi parmi les industries n'exigeant pas de connaissances spéciales et auxquelles il manque de bras.

— Mais, dis-je, il n'est pas possible que le nombre des volontaires, pour chaque métier, s'accorde exactement avec celui des bras requis ? Il doit y avoir excès ou pénurie ?

— La tâche de l'administration, répondit le docteur, est de veiller à l'équilibre entre la demande et l'offre. On observe de tout près le produit du volontariat pour chaque industrie. S'il y a un excédent sensible de volontaires sur les besoins, on en conclut que cette occupation offre un plus grand attrait que les autres. Si, au contraire, le nombre des volontaires tend à descendre au-dessous de la demande, on en tire la conclusion opposée.

« L'administration doit chercher, en réglant les conditions du travail, à égaliser les différentes branches de l'industrie, de sorte que tous les métiers présentent le même attrait à ceux qui ont la vocation. On obtient ce résultat en modifiant la durée des heures de travail dans les différentes professions, selon qu'elles sont plus ou moins faciles, plus ou moins attrayantes. On exige les journées de travail les plus longues des métiers faciles, tandis que l'ouvrier qui fait une besogne pénible, comme celle des mines, par exemple, voit ses heures de peine réduites au minimum.

Il n'y a pas de théorie *a priori* pour déterminer le degré d'« attractivité » des différentes industries. En allégeant tel métier pour charger davantage tel autre, l'administration suit simplement les fluctuations d'opinion parmi les ouvriers eux-mêmes, manifestées par le nombre plus ou moins grand des volontaires. On part de ce principe qu'aucun travail ne doit paraître plus dur à un ouvrier que le travail du voisin. Il n'y a point de limite à l'application de cette règle. S'il le fallait absolument, pour attirer des volontaires dans telle catégorie d'ouvrages particulièrement pénibles, on y réduirait la journée du travail à dix minutes ; si, même alors, il ne se présente aucun amateur, le métier chômera et voilà tout.

Mais, en pratique, une sage réduction des heures de travail et l'octroi de quelques petits privilèges suffisent pour alimenter toutes les industries nécessaires au maintien de la société. Une industrie vraiment nécessaire offre-t-elle des désagréments ou des dangers tels qu'aucune compensation ne peut vaincre la répugnance du travailleur ? L'administration n'a qu'à le proposer comme poste d'honneur, à déclarer ceux qui s'offriront dignes de la gratitude nationale, pour être débordée par les demandes, car notre jeunesse est très avide de gloire et se laisse pas échapper de pareilles occasions de se distinguer. Bien entendu, la règle du choix absolu de la carrière implique la suppression de toutes les conditions périlleuses pour la santé ou la vie des personnes. La nation ne sacrifie pas ses travailleurs par milliers, comme le faisaient de votre temps les corporations et les capitalistes privés.

— Et comment fait-on quand, pour une branche spéciale de l'industrie, il y a pléthore de candidats ?

— On donne la préférence à ceux qui se sont distingués, par de bonnes notes, pendant les trois années d'apprentissage général ou les années d'études. Cependant, il n'arrive jamais qu'un homme vraiment désireux de suivre une carrière et qui s'obstine dans son désir soit exclu à la longue